



ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES

**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**
— VOTEZ CFDT —



La formation : des moyens d'évolution pour tous !

Les métiers changent et les responsabilités aussi. Pour la **CFDT**, chacun doit pouvoir se former pour développer ses compétences, prévenir les difficultés et préparer son avenir professionnel.

ENCADRANTS : SE FORMER TOUT AU LONG DE SA CARRIÈRE

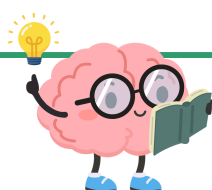
Prendre des responsabilités d'encadrement demande des compétences spécifiques. Pour la **CFDT**, la formation ne doit pas s'arrêter à la prise de fonction mais bien tout au long de la carrière.

Pour les encadrantes et encadrants

Le parcours de formation obligatoire prévu pour les nouveaux encadrants doit aussi concerner ceux déjà en poste. Il doit être régulièrement actualisé en fonction des réalités du terrain et des évolutions des missions.

Encadrement, gestion des situations difficiles, handicap, discriminations, violences sexistes et sexuelles, égalité professionnelle, prévention des conflits, qualité de vie au travail, accompagnement des agents dans leur carrière... ces compétences doivent pouvoir être entretenues et développées dans le temps.

La CFDT souhaite que leur soit donné les moyens d'exercer leurs responsabilités dans de bonnes conditions, avec des outils et des formations adaptés aux situations pouvant être rencontrées..



NE PLUS ATTENDRE DES ANNÉES POUR ÊTRE FORMÉ !

Chaque personne doit pouvoir accéder aux formations nécessaires à son métier, quel que soit son service, sa catégorie ou son lieu de travail.

Les formations obligatoires doivent pouvoir être réalisées dans des délais raisonnables : engins, habilitations, sécurité, équipements de protection, premiers secours...

Des formations obligatoires réellement accessibles

Il n'est pas raisonnable de devoir attendre plusieurs années, voire parfois la fin de sa carrière, pour obtenir une formation nécessaire à son métier.

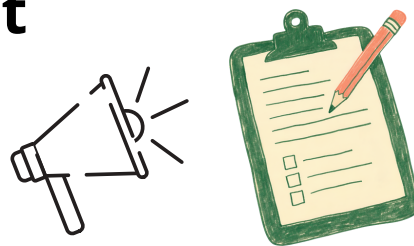
Une formation obligatoire et qualifiante doit être accessible lorsqu'on en a besoin.

Les gestes qui sauvent

La **CFDT** demande également un accès plus large aux formations aux premiers secours. Chaque personne qui souhaite se former doit pouvoir le faire sans attendre plusieurs années.



Nos revendications pour le prochain mandat



PLUS DE MOYENS POUR LA FORMATION !

Pour permettre aux agentes et agents de partir en formation, il faut davantage de places, une meilleure anticipation et des moyens matériels et financiers adaptés. La **CFDT** demande que les contraintes de service ne deviennent pas un frein systématique à la formation et que les demandes refusées ou reportées puissent faire l'objet d'un véritable suivi.

Un accès équitable

La formation ne doit pas dépendre du service dans lequel on travaille ou de la possibilité de trouver une place au bon moment. Tous les métiers doivent pouvoir bénéficier des mêmes possibilités de développement des compétences.

FORMATION : PRÉPARER AUSSI L'AVENIR

La formation ne doit pas seulement répondre aux besoins immédiats des services. Elle doit aussi permettre de préparer son avenir professionnel ou la seconde partie de sa carrière.

La **CFDT** demande un accompagnement renforcé pour les concours, examens professionnels, mobilités, changements de métier et projets de reconversion.

Anticiper les évolutions

Numérique, transition écologique, nouvelles organisations, évolution des métiers : les transformations du travail doivent être anticipées et accompagnées par la formation.

CPF : DES HEURES, MAIS DES DROITS QUI DOIVENT ÊTRE EFFECTIFS !

Dans la fonction publique, le Compte personnel de formation (**CPF**) est comptabilisé en heures et non en euros, contrairement au secteur privé. Mais avoir des heures sur son compte ne suffit pas. Encore faut-il pouvoir réellement les utiliser.

Des droits à rendre accessibles

La **CFDT** demande une information claire sur les droits CPF, un accompagnement dans les projets et des réponses dans des délais raisonnables. Les heures **CPF** doivent pouvoir être mobilisées pour préparer un concours, un examen, une évolution professionnelle, une reconversion ou un changement de métier.

Des droits qui ne doivent pas rester théoriques

Pour la **CFDT**, un droit difficile à utiliser n'est pas un droit pleinement effectif. Nous demandons donc que les personnes soient réellement accompagnées pour transformer leurs droits **CPF** en opportunités concrètes de formation et d'évolution.



NOS REVENDICATIONS **CFDT**

- Une formation accessible à toutes et tous
- Plus de places et plus de moyens
- Des formations obligatoires accessibles sans attendre des années
- Un accès renforcé aux formations de sécurité et de premiers secours
- Un accompagnement des parcours professionnels



cfdt@rennesmetropole.fr



02 23 62 24 61



8 place de Torigné 35200 Rennes

La Cfdt : la négociation, des propositions, des acquis
Le syndicalisme utile et proche de vous !

**Agents publics respectés :
Services publics de qualité**
Elections Fonction Publique - 3 au 10 décembre 2026